



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 19/09/2018

Date d'affichage : 27/09/2018

DELIBERATION n°2018-41

SEANCE 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 24 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN et Frédéric PERRET.
Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD

Muriel ROSSI donne procuration à Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE

Régis PIERROT

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DU SOL Signature d'une convention

Vu l'article 134 de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) en date du 24 mars 2014,

Vu l'article L.422-8 du Code de l'Urbanisme supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'Etat pour toutes communes compétentes appartenant à des communautés de 10 000 habitants et plus,

Vu les articles R.423-15 et R.410-5 du Code de l'Urbanisme autorisant la commune à confier par convention l'instruction de tout ou partie des dossiers à une liste fermée de prestataires,

Vu la délibération n°2016-59 du 13 décembre 2016 concernant l'instruction des autorisations du droit du sol (signature d'une convention)

Monsieur le Maire informe le Conseil que la mairie de Tarbes n'a pas souhaité renouveler la convention pour l'instruction des autorisations du droit du sol. A partir du 1^{er} mars, la commune de Tournay devra trouver un autre instructeur. La seule proposition reçue est celle de la mairie de Lannemezan qui était initialement plus chère que la mairie de Tarbes.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Certificat d'urbanisme : 60 €
- Déclaration préalable : 110 €
- Permis d'aménager : 190 €
- Permis de construire : 160 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

1. De retenir la proposition de la ville de Lannemezan
2. De charger la ville de Lannemezan de l'instruction des autorisations du droit du sol de la commune de Tournay à compter du 1^{er} mars 2019
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 24 septembre 2018,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 19/09/2018

Date d'affichage : 27/09/2018

DELIBERATION n°2018-42

SEANCE 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 24 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN et Frédéric PERRET. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD

Muriel ROSSI donne procuration à Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE

Régis PIERROT

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC Salle Albert Pierrot

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre du Chef de Centre de secours de Tournay demandant l'utilisation de la salle Albert Pierrot pour l'organisation de manœuvres et d'entraînements sportifs.

Monsieur le Maire précise également qu'il convient de formaliser une convention avec le collège du Val d'Arros pour l'utilisation de la salle pour les cours d'EPS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

1. D'autoriser gratuitement l'occupation de la salle Albert Pierrot par le collège du Val d'Arros et du SDIS des Hautes-Pyrénées
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les organismes concernés

Fait et délibéré le 24 septembre 2018,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 19/09/2018

Date d'affichage : 27/09/2018

DELIBERATION n°2018-43

SEANCE 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 24 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN et Frédéric PERRET. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD

Muriel ROSSI donne procuration à Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE

Régis PIERROT

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Location d'un terrain pour l'édification d'un pylône Convention avec TDF

Monsieur le Maire informe le Conseil de la volonté de TDF d'implanter un site radioélectrique sur la parcelle B n°418 afin d'améliorer la couverture mobile sur l'autoroute.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité avec les abstentions de Messieurs Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE et de Mesdames Blandine CARATY, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE :

1. D'autoriser l'implantation d'un site radioélectrique sur la parcelle B n°418 en contrepartie d'un loyer annuel de 2 000 €
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer un bail pour une durée de 12 ans

Fait et délibéré le 24 septembre 2018,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20180924-2018-43-DE
Date de télétransmission : 08/10/2018
Date de réception préfecture : 08/10/2018



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 19/09/2018

Date d'affichage : 27/09/2018

DELIBERATION n°2018-44

SEANCE 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 24 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT

. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD

Muriel ROSSI donne procuration à Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Défense des trésoreries des Hautes-Pyrénées

Dans le cadre du plan de restructuration national des services de la Direction Générale des Finances Publiques, le projet de la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées prévoit la fermeture, au 1^{er} Janvier 2019, de trois trésoreries situées en zone rurale et de montagne.

Au-delà de la fermeture de services des finances publiques, ce sont des questions de présence des services publics en zone rurale, d'aménagement équilibré du territoire, de l'égalité d'accès aux services qui se posent. En effet, ce mouvement de fusion contribue à éloigner le service public des collectivités et des citoyens, nourrit les inégalités et les fractures territoriales, en favorisant des territoires au détriment d'autres.

En conséquence et conformément à la motion votée à l'unanimité de l'Assemblée Générale de l'Association Départementale des Maires et Présidents d'intercommunalités des Hautes-Pyrénées du 27 avril 2018, le Conseil Municipal de Tournay, réuni en séance publique le 24 septembre, se prononce contre le projet de fusion des trésoreries dans les Hautes-Pyrénées et demande leur maintien en l'état.

Fait et délibéré le 24 septembre 2018,

Pour copie conforme,

Le Maire



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 19/09/2018

Date d'affichage : 27/09/2018

DELIBERATION n°2018-45

SEANCE 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 24 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT

. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD

Muriel ROSSI donne procuration à Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Modification des compétences du Syndicat Mixte

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire que les communes composant le syndicat mixte se prononcent sur :

- La sortie du syndicat mixte « pays » et le transfert de la compétence d'aménagement touristique autour du lac de Puydarrieux sur le site Natura 2000, transférée au PETR des Coteaux
- Le maintien de la compétence « assainissement non collectif » sur le syndicat mixte exercé par le SPANC des coteaux

Les communes ont un délai réglementaire de 3 mois pour se prononcer sur la proposition faite de modification des compétences. Les communes n'ayant pas répondu dans les délais impartis, seront considérées comme favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

1. D'approuver cette proposition
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 24 septembre 2018,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE





MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 19/09/2018

Date d'affichage : 27/09/2018

DELIBERATION n°2018-46

SEANCE 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 24 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT

. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD

Muriel ROSSI donne procuration à Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement Programme pluriannuel de travaux

Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été lancée par l'intermédiaire du bureau d'études Boubée-Dupont Eau-Environnement. La commission d'ouverture des plis réunie le 21 septembre propose au maître d'ouvrage de déclarer la consultation infructueuse pour le lot 1 compte tenu de l'écart considérable constaté par rapport à l'estimation de la maîtrise d'œuvre. Concernant le lot 2, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition la moins disante : ATEC Réhabilitation pour un montant de 23 975 € HT sous réserve d'un financement de l'agence de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

1. De déclarer le lot 1 infructueux et de relancer une consultation
2. De retenir l'offre d'ATEC Réhabilitation pour un montant de 23 975,00 € HT sous réserve d'un financement de l'Agence de l'Eau
3. De solliciter des subventions à l'Agence de l'Eau sur l'ensemble de l'opération
4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 24 septembre 2018,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 19/09/2018

Date d'affichage : 27/09/2018

DELIBERATION n°2018-47

SEANCE 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 24 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT

. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD

Muriel ROSSI donne procuration à Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement Programme pluriannuel de travaux – Marchés annexes

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement, il convient de choisir une entreprise pour les études géotechniques et une pour les essais d'étanchéité et tests de compactages. L'analyse des offres du bureau d'études Boubée-Dupont Eau Environnement propose de retenir les entreprises GEOTEC pour les études géotechniques pour un montant de 10 200,00 € HT et RESOLOGY pour les essais d'étanchéité et tests de compactages pour un montant de 15 672,50 € HT.

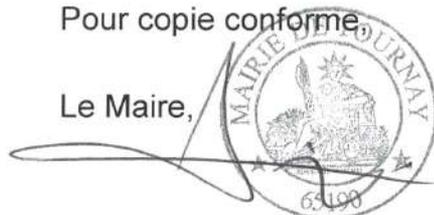
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

1. De retenir l'offre de l'entreprise GEOTEC pour un montant de 10 200,00 € HT pour les études géotechniques
2. De retenir l'offre de RESOLOGY pour un montant de 15 672,00 € HT pour les essais d'étanchéité et tests de compactage
3. De solliciter des subventions à l'Agence de l'Eau sur l'ensemble de l'opération
4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 24 septembre 2018,

Pour copie conforme

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 19/09/2018

Date d'affichage : 27/09/2018

DELIBERATION n°2018-48

SEANCE 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 24 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT

. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD

Muriel ROSSI donne procuration à Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Travaux de voirie consécutifs aux intempéries

Monsieur le Maire rappelle que la commune a été durement touchée par les intempéries du 16 juillet dernier provoquant de nombreux dégâts chez les particuliers et sur le domaine public. Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été transmise aux services de l'Etat.

En ce qui concerne la voirie et le curage des fossés, une consultation a été lancée pour les rues suivantes : chemin du Castera, chemin de Bernadets, rue du général Leclerc de Hauteclaoque, chemin du Moura, chemin du Cagnoulet, chemin des joncs, chemin du Barran, chemin des moines, chemin du paradis et rue de l'Arros.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de l'entreprise moins disante : POMES-DARRE TP pour un montant de 46 431 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

1. De retenir l'offre de l'entreprise POMES-DARRE TP pour un montant de 46 431 € HT
2. De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 24 septembre 2018,

Pour copie conforme

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20180924-2018-48-DE
Date de télétransmission : 08/10/2018
Date de réception préfecture : 08/10/2018



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 19/09/2018

Date d'affichage : 27/09/2018

L'an deux mille dix-huit, le 24 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT

. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD

Muriel ROSSI donne procuration à Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

DELIBERATION n°2018-49

SEANCE 24 SEPTEMBRE 2018

Contribution au fonds de solidarité logement 2018

Monsieur le Maire rappelle que le Fonds de Solidarité Logement (FSL) permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent. Il leur accorde des aides financières lorsqu'elles se trouvent dans l'impossibilité d'assumer le paiement des loyers, des charges et des frais d'assurance locative ainsi que le paiement des charges liés à la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphonique. La loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales prévoit la participation des communes au financement du FSL. Dans un souci de répartition équitable de cette charge, le Conseil Départemental propose une participation des communes en fonction du nombre d'habitants. Pour les communes de 500 à 2500 habitants, cette participation a été évaluée à 0,50 € / habitant, ce qui correspond à 659,00 € pour la commune de Tournay.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De participer à hauteur de 659,00 € au Fonds de Solidarité Logement
2. De verser cette somme à la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées, gestionnaire du fonds.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 24 septembre 2018,

Pour copie conforme

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE





MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 19/09/2018

Date d'affichage : 27/09/2018

DELIBERATION n°2018-50

SEANCE 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 24 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT

. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD

Muriel ROSSI donne procuration à Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Décision modificative 2018 - 2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prévoir des crédits budgétaires pour l'éclairage et alimentation électrique de la halle Mignonac, l'équipement de logiciels informatiques et des travaux de voirie qui seront financés par une économie réalisée sur les travaux de la salle Albert Pierrot.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018 :

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Opé.	Objet	Montant
D	I	21	2138	102	Constructions – Autres constructions	15 000,00 €
D	I	21	2151	51	Réseaux de voirie	50 000,00 €
D	I	21	2183	73	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00 €
TOTAL						75 000,00 €
CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap	Art.	Opé.	Objet	Montant
D	I	23	2313	301	Constructions en cours	-75 000,00 €
TOTAL						-75 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20180924-2018-50-DE
Date de télétransmission : 08/10/2018
Date de réception préfecture : 08/10/2018

Fait et délibéré le 24 septembre 2018,

Pour copie conforme,

Le Maire,

A circular official stamp is partially obscured by a handwritten signature. The stamp contains the word "MAIRIE" at the top and the number "65150" at the bottom. The signature is written in black ink and extends across the stamp.

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 19/09/2018

Date d'affichage : 27/09/2018

DELIBERATION n°2018-51

SEANCE 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 24 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT

. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD

Muriel ROSSI donne procuration à Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Prestataire informatique de logiciels pour les services municipaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prévoir une évolution de la solution informatique des services municipaux pour un gain de temps des agents, une sécurité des données et une accessibilité multisite.

L'analyse des offres permet de garder le même prestataire JVS-Mairistem dont l'offre se compose en TTC de frais de fonctionnement annuels de 3 656,16 €, des frais de formation pour 6 384,00 € et des frais d'acquisition de licences et de reprises de données antérieures pour 9 780,72 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De choisir l'offre présentée par JVS-Mairistem pour un montant global de 13 470,06 € HT

Fait et délibéré le 24 septembre 2018,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 19/09/2018

Date d'affichage : 27/09/2018

DELIBERATION n°2018-52

SEANCE 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 24 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT

. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD

Muriel ROSSI donne procuration à Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Création d'un emploi permanent aux services techniques

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 ;

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que les besoins du service justifient la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent technique polyvalent pour palier notamment à la fin des contrats aidés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

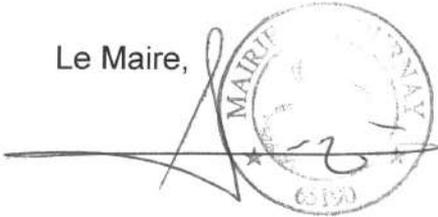
1. De créer au tableau des effectifs de la commune un poste permanent à temps complet d'adjoint technique, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
2. L'agent affecté à ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 Heures
3. La rémunération et la situation administrative de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné
4. Le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste
5. Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet
6. La présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} octobre

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20180924-2018-52-DE
Date de télétransmission : 08/10/2018
Date de réception préfecture : 08/10/2018

Fait et délibéré le 24 septembre 2018,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 19/09/2018

Date d'affichage : 27/09/2018

DELIBERATION n°2018-53

SEANCE 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 24 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT

. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD

Muriel ROSSI donne procuration à Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Subventions aux associations 2018 - 4

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2018, présentés par les associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

- ✓ Club de l'Amitié de l'Arros : 500 €
- ✓ Association du jumelage Tournay-La Vraie Croix : 500 €

Fait et délibéré le 24 septembre 2018,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE